

Concours/Examen professionnel IAE Épreuve : N° 1 N° sujet : 2

Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : alimentation et santé

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

DRAAF

Note à l'attention du directeur

objet : les IA génératives dans le cadre professionnel de la fonction publique

Pièce-jointe : affiche sur les règles de bon usage de l'IA.

Sur le devant de la scène médiatique ces derniers mois, voire années, les Intelligences Artificielles (IA) et leurs places dans le cadre professionnel de la fonction ^{publique} suscitent des interrogations. Lors de leurs vœux en début d'année 2025, le Ministre, ainsi que la Secrétaire Générale du MASA ont annoncé la finalisation d'une feuille de route en matière d'IA pour le premier trimestre. Dans ce cadre, 1/10.

des cas d'usage seront identifiés.

Au sein de la DRAAF des situations d'utilisations marquées de l'IA ("shadow IA" pour les anglo-saxons) ont été constatées.

Après une définition de l'IA générative, la première partie de cette note passera par les avantages et les inconvénients ou risques de ces technologies. La seconde partie sera consacrée au cadre réglementaire de l'IA et aux propositions d'actions à mettre en place à la DRAAF.

Enfin, un support visuel (affiche) à destination des agents de la DRAAF rappellera les règles de bon usage de l'IA.

I Qu'est-ce que l'IA générative?
Pourquoi Boire? Quels risques?

1. Définition

Un système d'IA (SIA) est basé sur des algorithmes et fonctionne avec une certaine autonomie dans l'objectif d'effectuer des tâches relevant généralement de l'intelligence humaine (prédiction, prise de décision, recommandations). À la différence d'une IA spécialisée dans des tâches spécifiques et limitées, l'IA générative est basée sur un processus d'auto-apprentissage ("Machine Learning") et permet la création de contenus (textes, images, vidéos, sons, ...) de façon autonome.

S'appuyant sur des techniques développées depuis une dizaine d'années, les IA génératives utilisent ce qu'on appelle des réseaux de neurones de type GAN ou RNN en général.

Les réseaux génératifs adverses (GAN) repose sur 2 réseaux concurrents : 1 générateur et 1 discriminateur chargé d'évaluer la crédibilité de l'image générée.

Les réseaux de neurones concurrents (RNN) sont plutôt utilisés pour le texte et la

musicque.

En entreprise, l'IA générative peut être utilisée pour : la création de contenu, la conception graphique, l'optimisation des opérations, le support client, la sécurité et la créativité.

2. Des avantages et des risques de l'IA générative

L'IA générative permet d'automatiser des tâches fastidieuses et une meilleure allocation des moyens humains. Par l'exploitation massive des données, une meilleure appréhension des réalités économiques et sociales est possible pour aboutir à une amélioration des politiques publiques et une prise de décision accélérée. La lutte contre la fraude peut aussi s'améliorer grâce à l'IA.

En parallèle, l'utilisation de l'IA au sein de la fonction publique notamment engendre un risque d'atteinte aux libertés fondamentales par une exploitation massive des données personnelles. Une atteinte à la vie

Concours/Examen ~~professionnel~~ IAE Épreuve : N° 1 N° sujet : 2

Section-option/S spécialité/BAP/Domaine : alimentation et santé

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

privée est possible aussi par la mise en place d'une vidéo-surveillance généralisée.

Des biais discriminatoires et une stigmatisation de certaines populations ont déjà été identifiés dans certaines conditions. Une rupture du principe d'égalité des citoyens serait alors le risque pour la fonction publique.

Enfin, le risque de perte de souveraineté est aussi présent avec des géants industriels américains ou chinois très implantés sur les marchés européens. La consommation imputable de ressources énergétiques ne doit pas être négligée non plus.

II Cadre juridique et propositions d'actions par la DRAAF

1. Le Cadre juridique face aux risques

A l'échelle de l'Union Européenne ou nationale, les gouvernements et responsables politiques, conscients des enjeux et des risques ont d'ors et déjà commencé à former un cadre réglementaire. L'IA généralistes est encadrée par le RGPD, la loi informatique et liberté, la loi pour une république numérique. En 2024 est parue le règlement (UE) 2024/1689 du Parlement Européen et du conseil du 13 juin 2024 établissant des règles harmonisées concernant l'IA, qui donne un cadre juridique harmonisé à l'IA au sein de l'U-E.

Pour la fonction publique, il est à noter qu'aucune décision administrative ne peut être fondée uniquement sur son traitement automatisé, mais que de nombreuses

exceptions sont prévues, en matière de sécurité nationale.

Les algorithmes présents dans les IA sont publics et transparents et peuvent être assimilés à un document administratif.

Quelques interdictions notables sont, par exemple, l'élaboration d'un système de notation sociale, de reconnaissance des émotions dans les domaines professionnels et éducatifs, la manipulation des comportements, la justice prédictive.

2. Propositions d'actions

Afin d'accompagner l'utilisation de l'IA par les agents, un cadre d'usages peut être établi. Il s'agira :

- d'identifier des responsables des technologies et méthodologies ;
- d'identifier les fonctions pouvant exploiter l'IA ;
- De définir des objectifs ;
- De choisir des outils et logiciels d'IA fiables ;
- de définir des méthodologie d'exploitation de l'IA ;
- créer une obligation déclarative des agents ;
- identifier les risques et les mesures

de maîtrise associées.

La participation des agents à la formation MENTOR, d'une durée d'1 heure sur l'IA est souhaitable.

L'utilisation de l'IA "Albert", 100% souveraine, réalisée pour répondre aux besoins des agents publiques est à encourager également.

— En conclusion, plus révolution qu'évolution l'IA générative est appelée à prendre une place dans les organisations professionnelles, la fonction publique et la DRAAF en particulier. Le potentiel de gains de productivité, d'efficacité, d'amélioration et de rapidité des décisions est certain. Cependant des risques sont nombreux également et nécessitent un cadre, le cadre réglementaire existe. Un cadre de l'utilisation de l'IA au sein de la DRAAF permettra d'accompagner les usages et d'éviter les dérives.

Cette utilisation doit être vigilante

Concours section : Examen professionnel d'ingénieur de l'agricu

Epreuve matière : iae - sujet n°2 (choix spécialité/domaine 4 - alimentation et sa/rédaction d'une note au cho

18.5 / 20

Concours/Examen ~~professionnel~~ IAE Épreuve : N° 1 N° sujet : 2

Section-option/S spécialité/BAP/Domaine : alimentation et santé

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

sur les aspects sociétaux et
environnementaux. D'une façon
générale et en particulier dans la
fonction publique, la responsabilité
humaine dans l'utilisation de
l'IA doit rester primordiale et au
centre des préoccupations. La gouvernance
de et avec l'IA et non pas l'IA.

Annexe : affiche (page 10).

9/10

3 Piliers du bon usage

I'IA génétique à la DRAAF

Protection de l'agent et de l'administration

utilisation loyale et transparente des données (privées et sensibles)
solidité, robustesse et sécurité des outils

Contrôle de l'humain

concertation et autonomie, cadre d'usage fixé
collectivement, déclaration d'utilisation par
l'agent, liberté des agents

Déontologie

Transparence, justice, équité, diversité
inclusion, non-discrimination

SOYONS TOUS

VIGILANTS

